

En moyenne, il y a environ **10 à 20** nouveaux cas d'infection humaine par an en Suisse

Sans traitement, la mortalité est supérieure à 90%

ZOONOSE Transmise via un parasite déposé par le renard sur les baies des bois par exemple, l'échinococcose est une maladie rare, mais grave pour l'homme.

Méfiez-vous du ver du renard

LYSIANE FELLAY

La plupart des gens ont déjà entendu parler du ver du renard appelé aussi échinocoque. Nombre d'entre nous se sont déjà laissés tenter par des fraises des bois en promenade tout en se posant la question s'il y avait un risque que le renard soit passé par là. La question est légitime puisque l'animal sauvage peut effectivement être porteur de l'échinocoque, un parasite de l'intestin aussi appelé «petit ténia» (un genre de ver plat). Il dépose les œufs de ce parasite dans la nature via ses excréments et peut ainsi contaminer les plantes comestibles, les fruits des bois, les champignons et il peut aussi souiller les légumes des jardins potagers dans les zones habitées qu'il fréquente. En bref, toutes les denrées comestibles qui se trouvent à moins de 50 centimètres du sol peuvent être potentiellement souillées par ces œufs qui sont très collants et qui peuvent survivre longtemps.

Une maladie assez rare

La meilleure protection contre ce parasite reste des bonnes pratiques d'hygiène. Il est donc indispensable de laver soigneusement tous les aliments qui se trouvent au sol ou à proximité du sol (zones potentiellement souillées par les excréments du renard) avant de les manger. Les aliments qui ont été cuits ne comportent plus de risque de contamination. Reste qu'il ne sert à rien de paniquer et de se faire des films puisque la maladie est plutôt rare, comme nous le confirme le professeur Nicolas Troillet, chef du Service des maladies infectieuses de l'Hôpital du Valais. En Suisse, on estime qu'il y a environ 10 à 20 nouveaux cas d'infections humaines d'échinococcose alvéolaire par an. Néanmoins, cette maladie n'est pas anodine pour les personnes qui la contractent. Une fois arrivées dans l'organisme de l'être humain, les larves du petit ténia se développent dans l'intestin grêle et migrent par voie san-

VER DU RENARD: COMMENT S'EN PRÉMUNIR

- 1 Laver soigneusement toutes les denrées provenant de la forêt**
- 2 Laver aussi les produits du jardin ramassés à moins de 50 centimètres du sol**
- 3 La cuisson élimine toutes traces du parasite**
- 4 Se laver les mains après avoir touché un chat ou un chien ou après avoir travaillé la terre**
- 5 Les chiens et les chats devraient être régulièrement vermifugés, d'autant plus s'ils sont en contact avec l'environnement**

LES CHATS ET LES CHIENS PEUVENT ÊTRE PORTEURS DE LA MALADIE

C'est plus rare, mais les chats et les chiens peuvent aussi attraper l'échinococcose et la transmettre à l'homme. Si 30% à 70% des renards en Suisse sont porteurs de la maladie, chez les chiens, la prévalence est, elle, estimée à 0,3-0,4%. Bien que ces animaux soient rarement atteints, ils peuvent excréter une grande quantité d'œufs infectés. Le risque de contamination de l'humain est donc important. «Le plus souvent, les chiens ou les chats concernés sont des animaux qui ont un libre accès à l'environnement. Ce sont des

chasseurs ou des terriers. Ils ont consommé un rongeur contaminé, comme un campagnol», explique Jérôme Barras, vétérinaire cantonal. Tous les cas d'échinococcose chez le chien ou le chat sont annoncés au vétérinaire cantonal. Pour se prémunir, il faut vermifuger régulièrement son chien ou son chat. Mieux vaut demander conseil à son vétérinaire pour être certain d'utiliser le produit adéquat (sur ordonnance). Il pourra aussi déterminer la fréquence du traitement selon le mode de vie de l'animal. ◉

guine dans le foie. Ensuite, elles forment des kystes qui grossissent comme une tumeur dans les tissus et altèrent l'organe atteint. «La maladie est souvent découverte tardivement au bout de plusieurs mois ou années, au moment où les conséquences des lésions au foie se manifestent», explique le professeur Nicolas Troillet. Des investi-

«**Sans soins, la maladie est mortelle dans 90% des cas.**»



PROF. NICOLAS TROILLET
MÉDECIN CHEF
DU SERVICE
DES MALADIES
INFECTIEUSES DE
L'HÔPITAL DU VALAIS

gations sont menées lorsque le patient consulte son médecin pour des douleurs abdominales ou une baisse d'état général. Il arrive aussi que la maladie soit découverte lors d'un check-up de routine. Pour arriver à un diagnostic fiable de l'échinococcose, le patient va subir plusieurs examens. Cela peut être une prise de sang, des examens radiologiques ou encore une biopsie pour détecter le parasite. «Sans soins et sans traitement, la maladie est mortelle dans plus de 90% des cas. Heureusement, il est aujourd'hui possible de traiter l'échinococcose et il est exceptionnel que les patients atteints en meurent. Quant au traitement, il est en premier lieu chirurgical et consiste à ôter la masse infectée du foie. Si l'infection est trop étendue, un traitement médicamenteux bloquant l'évolution du parasite peut être prescrit à vie et, dans certains cas, une greffe du foie peut être envisagée», précise Nicolas Troillet. Il faut encore souligner que la maladie ne se transmet pas d'homme à homme. «Pour le parasite, l'homme est une

voie sans issue. Il ne pourra pas continuer son cycle car les larves enkystées dans les organes ne seront pas mangées par l'hôte suivant, à savoir le renard», précise Jérôme Barras, vétérinaire cantonal. Le cycle normal se passe de l'intestin du renard, par le porteur du ver, aux rongeurs consommateurs des œufs puis porteurs des larves. Les rongeurs porteurs sont ensuite chassés et mangés par un renard et la boucle est bouclée. «En Suisse, entre 30% et 70% des renards sont porteurs du parasite. En Valais, ce taux se rapproche des 30%, selon nos estimations. Les chats et les chiens peuvent aussi attraper l'échinococcose et la transmettre à l'homme. Cependant, cela reste plus rare (voir encadré)», continue le vétérinaire cantonal.

Les renards citadins

Précisons encore que l'animal sauvage se plaît particulièrement dans les milieux urbains. «Il y a de plus en plus de renards qui se trouvent en ville. On en croise facilement la nuit en se promenant dans les rues. Pour les propriétaires de potager en ville, il faut donc également veiller à toujours laver soigneusement les légumes provenant du jardin», précise Jérôme Barras. Enfin, le vétérinaire cantonal rappelle également à la population qu'il est important de respecter les règles d'hygiène de base lors des contacts avec des animaux comme les chiens ou les chats. «Se laver les mains permet d'éviter une contamination de ce type ou une salmonellose ou une toxoplasmose.» ◉



Lundi 6 février, l'émission «L'antidote – Banalisation des médicaments: une pilule amère» sera diffusée sur Canal9 à 18 h 30, 19 h 30, etc., puis à 20 h samedi et dimanche soir.

POUR ALLER + LOIN...

Toutes les infos de l'Office fédéral de la santé:
<http://www.bag.admin.ch>

Toutes les infos de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires:
<http://www.blv.admin.ch>

GRUPE DE PAROLE ET DE PARTAGE

Comment vivre avec une douleur chronique

La douleur chronique est assez difficile à vivre au quotidien. Elle peut détruire la vie sociale, professionnelle et familiale de la personne concernée. Cette douleur chronique peut avoir des causes organiques et/ou psychiques. En général, elles persistent depuis plus de trois à six mois. Lorsque certaines douleurs ne sont pas traitées, elles peuvent dégénérer en douleurs chroniques. Il faut savoir que les douleurs chroniques sont une vraie maladie. L'association «Vivre avec» la douleur chronique, l'AVADOL, a souhaité offrir un espace aux personnes concernées pour partager leurs expériences. Des groupes

de parole et de partage sont organisés pour apporter un soutien, une écoute et de l'information. Des outils concrets pour surmonter cette situation sont proposés. Les groupes de parole aident également la personne à surmonter sa douleur et à se réappropriier le contrôle de sa vie. ◉ LF

Prochains groupes de parole et de partage: Sion le 20 avril à 14 heures, le 22 avril à 18 h 30, Sierre le 28 avril à 14 heures et Martigny le 30 avril à 14 heures. Infos auprès de l'association au 079 133 86 60 et sur le site www.vivreavecdoulleurchronique.ch

FORMATION CONTINUE

La maltraitance envers les aînés

Une formation continue autour de la maltraitance envers les aînés sera bientôt ouverte. Elle s'adresse aux professionnels de la santé, du social ou du judiciaire et a pour but de développer des compétences clés et des aptitudes professionnelles face à des situations de maltraitance.

Les cours, se déroulant sur sept jours, seront répartis entre les mois de septembre, novembre et décembre 2015 et se tiendront à l'institut et haute école de la santé La Source à Lausanne. Le délai d'inscription est fixé au 21 août 2015. ◉ CD

www.ecolelasource.ch ou 021 314 00 60